



CHAMPIONNAT DU MONDE

Dart 18

July 4th to 10th



INSTRUCTIONS DE COURSE (SI)

CHAMPIONNAT DU MONDE DART18 2026 À CARNAC ET DANS LA BAIE DE QUIBERON YACHT CLUB DE CARNAC Du 4 au 10 juillet CATÉGORIE 2

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des Instructions de course (SI) signifie qu'un bateau ne peut pas protester contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la règle RRS 60.1.
La mention [SP] dans une règle des Instructions de course signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du comité de course, .

1. RÈGLES

- 1.1 La manifestation est régie par les règles énoncées dans *les Règles de course à la voile (RRS)*.
- 1.2 En cas de traduction des présentes Instructions de course, le texte anglais fera foi.
- 1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un lieu d'échange et de partage accessible à tous. Les concurrents et les personnes d'accompagnement sont priés de se comporter en toutes circonstances, à terre comme en mer, avec courtoisie et respect, indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants ou des personnes d'accompagnement. Un concurrent ou une personne d'accompagnement qui ne respecte pas ces principes peut être pénalisé en vertu des règles RRS 2 ou 69.

2. MODIFICATIONS DES INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification des instructions de course sera publiée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course à laquelle elle s'applique, sauf si elle concerne le programme des courses, auquel cas elle sera publiée avant 21 h 00 la veille de son entrée en vigueur.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau d'affichage officiel, accessible sur le site web du YC Carnac : www.yccarnac.com

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1 Les concurrents et les personnes d'accompagnement doivent se conformer aux demandes raisonnables des officiels de course.
- 4.2 Les concurrents et les membres de leur équipe d'accompagnement doivent manipuler tout équipement ou tout support publicitaire fourni par l'autorité organisatrice avec soin, dans le respect des règles de bonne conduite maritime, conformément aux instructions d'utilisation et sans en perturber le fonctionnement.

5. SIGNALISATION À TERRE

- 5.1 Les signaux donnés à terre seront affichés sur le mât situé au YC Carnac.
- 5.2 Lorsque le pavillon AP est hissé à terre, le signal d'avertissement ne sera pas donné moins de 45 minutes après la descente de l'AP (ceci modifie les signaux de course).



6. CALENDRIER DES COURSES

6.1 Date des courses

Date	Programme
Samedi 4 juillet	15 h 00 : signal d'avertissement pour la course d'entraînement
Dimanche 5 juillet	13 h 00 : signal d'avertissement de la première course de la journée
Lundi 6 juillet	13 h 00 : signal d'avertissement pour la première course de la journée
Mardi 7 juillet	13 h 00 : signal d'avertissement pour la première course de la journée
Mercredi 8 juillet	Jour de réserve
Jeudi 9 juillet	13 h 00 : signal d'avertissement pour la première course de la journée
Vendredi 10 juillet	12 h 00 : signal d'avertissement pour la première course de la journée

6.2 **Le vendredi 10 juillet**, le signal d'avertissement de la première course sera donné à **12 h 00** (sauf indication contraire, voir le point 2.1 des instructions de course).

6.3 Le dernier jour de course, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15 h 00.

6.4 Afin d'avertir les bateaux qu'une course ou une série de courses va bientôt commencer, un pavillon orange sera hissé au moins cinq minutes avant le signal d'avertissement.

6.5 Une course supplémentaire par jour pourra être disputée, à condition qu'aucune classe ne soit en avance de plus d'une course sur le programme et que la modification soit effectuée conformément au point 2.1 des Instructions de Course.

7. DRAPEAUX DE CLASSE

Le pavillon de classe est le pavillon « Dart ».

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est indiqué dans l'**annexe ZONES DE COURSE**.

9. PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits dans l'**annexe « PARCOURS »**, ainsi que l'ordre dans lequel les marques doivent être franchies et le côté par lequel chaque marque doit être laissée.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à suivre et, si nécessaire, le cap approximatif et la longueur du premier bord. Les signaux définissant le parcours à suivre sont les pavillons numériques 1, 2 et 3.

10. BALISES

10.1

Départ	Balitage du parcours	Changement de cap	Arrivée
ENTRE DEUX BATEAUX DU COMITÉ DE COURSE	1- TÉTRAHÈDRE ROUGE 2- CONIQUE ORANGE 3- P et S CYLINDRIQUE JAUNE	TÉTRAHÉDRIQUE JAUNE	CYLINDRIQUE JAUNE ET BLEU, PETIT

10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement sur un bord du parcours est considéré comme une marque.

11. ZONES CONSIDÉRÉES COMME DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont spécifiées dans l'**annexe ZONES DE COURSE**.

12. LE DÉPART

12.1 La ligne de départ sera située entre un mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et un mât arborant un pavillon orange sur le bateau situé à l'extrémité bâbord, ou bien du côté du parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.

12.2 Un bateau qui ne prend pas le départ dans les 4 minutes suivant son signal de départ sera classé DNS sans audience (ceci modifie les RRS A5.1 et A5.2).

13. MODIFICATION DE LA PROCHAINE ÉTAPE DU PARCOURS

13.1 Pour modifier le prochain bord du parcours, le comité de course mettra en place une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et retirera la marque d'origine dès que possible. Lors d'un changement ultérieur, si une nouvelle marque est remplacée, elle le sera par la marque d'origine.

13.2 Sauf au niveau d'une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement de l'étape suivante et la marque la plus proche, en laissant cette marque du côté requis (ceci modifie la règle RRS 28.1).

14. L'ARRIVÉE

La ligne d'arrivée se situera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté du parcours de la marque d'arrivée.

15. SYSTÈME DE PÉNALITÉS

15.1 La règle RRS 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours soit remplacée par une pénalité d'un tour.

16. TEMPS CIBLES ET DÉLAIS

16.1 Les temps sont les suivants :

Catégorie	Temps de référence	Limite de temps à la marque 1, pour la 1re	fenêtre d'arrivée
Dart 18	75 MN	40 MN	30 MN

16.2 Les bateaux qui ne terminent pas dans **les 30 minutes** suivant le passage de la ligne d'arrivée du premier bateau seront classés DNF (ceci modifie les articles RRS 35, A5.1 et A5.2).

16.3 Le non-respect du temps cible ne constituera pas un motif de réparation (ceci modifie la règle RRS 61.1(a)).

17. DEMANDES D'AUDIENCE

17.1 Pour chaque classe, le délai de réclamation est de 75 minutes après l'arrivée du dernier bateau de la dernière course de la journée ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour-là, la date la plus tardive étant retenue. L'heure sera affichée sur le tableau d'affichage officiel.

17.2 Les formulaires de réclamation sont disponibles au bureau de course situé au YC Carnac.

17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après l'expiration du délai de réclamation afin d'informer les concurrents des audiences auxquelles ils sont parties ou cités comme témoins. Les audiences se tiendront dans la salle du jury située au YC Carnac.

Les audiences débiteront à l'heure affichée sur le tableau d'affichage officiel.

17.4 Les décisions du jury international sont sans appel. Elles seront affichées sur le tableau d'affichage officiel.

18. CLASSEMENT

18.1 **Quatre** courses doivent être disputées pour que la compétition soit valide.

18.2 Manches à écarter

(a) Lorsque **quatre** manches ont été disputées, le classement général d'un bateau correspond à la somme de ses scores de manche.

(b) Lorsque **cinq à huit** manches ont été disputées, le classement général d'un bateau correspond à la somme de ses scores de manche, en excluant son pire score.

(c) Lorsque **neuf** courses ou plus ont été disputées, le classement général d'un bateau correspond à la somme de ses scores de course, en excluant ses deux pires scores.

19. RÈGLES DE SÉCURITÉ

19.1 [SP] [NP] Un système d'enregistrement à l'arrivée et au départ sera mis en place au YC Carnac. Cinq points seront retirés pour chaque oubli d'enregistrement à l'arrivée ou au départ.

19.2 [SP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit en informer le comité de course dès que possible.

19.3 [SP] [NP] La règle 40.1 s'applique

19.4 [SP] [NP] La règle 40.2(c) s'applique

20. REMPLACEMENT D'UN MEMBRE D'ÉQUIPAGE OU D'ÉQUIPEMENT

- 20.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'accord écrit préalable du comité de course.
- 20.2 *[DP]* Le remplacement d'un équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'accord de la commission technique ou de la commission de course. Les demandes de remplacement doivent être formulées dès que possible.
- 20.3 Le bateau peut demander réparation au jury s'il conteste la décision prise par le comité.

21. INSPECTIONS ET VÉRIFICATIONS DU MATÉRIEL (§8 NR)

- 21.1 Un bateau ou son équipement peut être inspecté à tout moment afin de vérifier sa conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.
- 21.2 Les vérifications de jauge et d'équipement auront lieu le vendredi 3 juillet de 13 h 00 à 18 h 00 et le samedi 4 juillet de 10 h 00 à 17 h 00.
- 21.3 *[DP]* Sur l'eau, un membre de la commission technique peut demander à un bateau de se rendre immédiatement dans une zone désignée pour y être inspecté.
- 21.4 *[DP]* Un bateau doit être en conformité avec les règles **75 minutes** avant son signal d'avertissement.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés par un pavillon du YCCarnac.

23. PERSONNES D'ACCOMPAGNEMENT

- 23.1 *[DP]* *[NP]* Les bateaux d'assistance doivent rester en dehors des zones où les bateaux sont en course, depuis le signal préparatoire du départ de la première classe jusqu'à ce que tous les bateaux aient terminé ou abandonné, ou jusqu'à ce que le comité de course signale un report, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 *[DP]* *[NP]* Les bateaux d'assistance doivent être identifiés.
- 23.3 Les dispositions réglementaires régissant les conditions de participation des bateaux d'assistance aux compétitions de la FFVoile s'appliquent.
www.ffvoile.fr/ffv/web/ffvoile/documents/reglementation-des-conditions-d'intervention-des-entraîneurs-et-accompagnateurs-sur-les-compétitions-de-la-fédération-française-de-voile-oct-2025.pdf
- 23.4 *[DP]* *[NP]* Les bateaux d'assistance doivent avoir à bord :
- des gilets de sauvetage homologués CE (minimum 50 N) devant être portés en permanence par toutes les personnes à bord
 - Une radio VHF
 - Un couteau
 - Une ancre et une amarre adaptée
 - Une ligne de remorquage flottante de 10 mm de diamètre et de 15 m de long
 - Un dispositif d'arrêt d'urgence relié au pilote dès que le moteur tourne.

Les conducteurs des bateaux d'assistance doivent se conformer à toute demande émanant des officiels de course ou des représentants de l'autorité organisatrice, notamment en matière d'assistance.

Les bateaux d'assistance doivent respecter les règles de navigation locales, notamment les limitations de vitesse en vigueur dans les différentes zones.

24. ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Les déchets peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou des bateaux d'assistance.

25. AMARRAGE

*[SP]**[NP]* Les bateaux doivent être maintenus à leur place attitrée dans le parc à bateaux.

26. PRIX

Les prix seront attribués conformément à l'article 20 de l'avis de course.

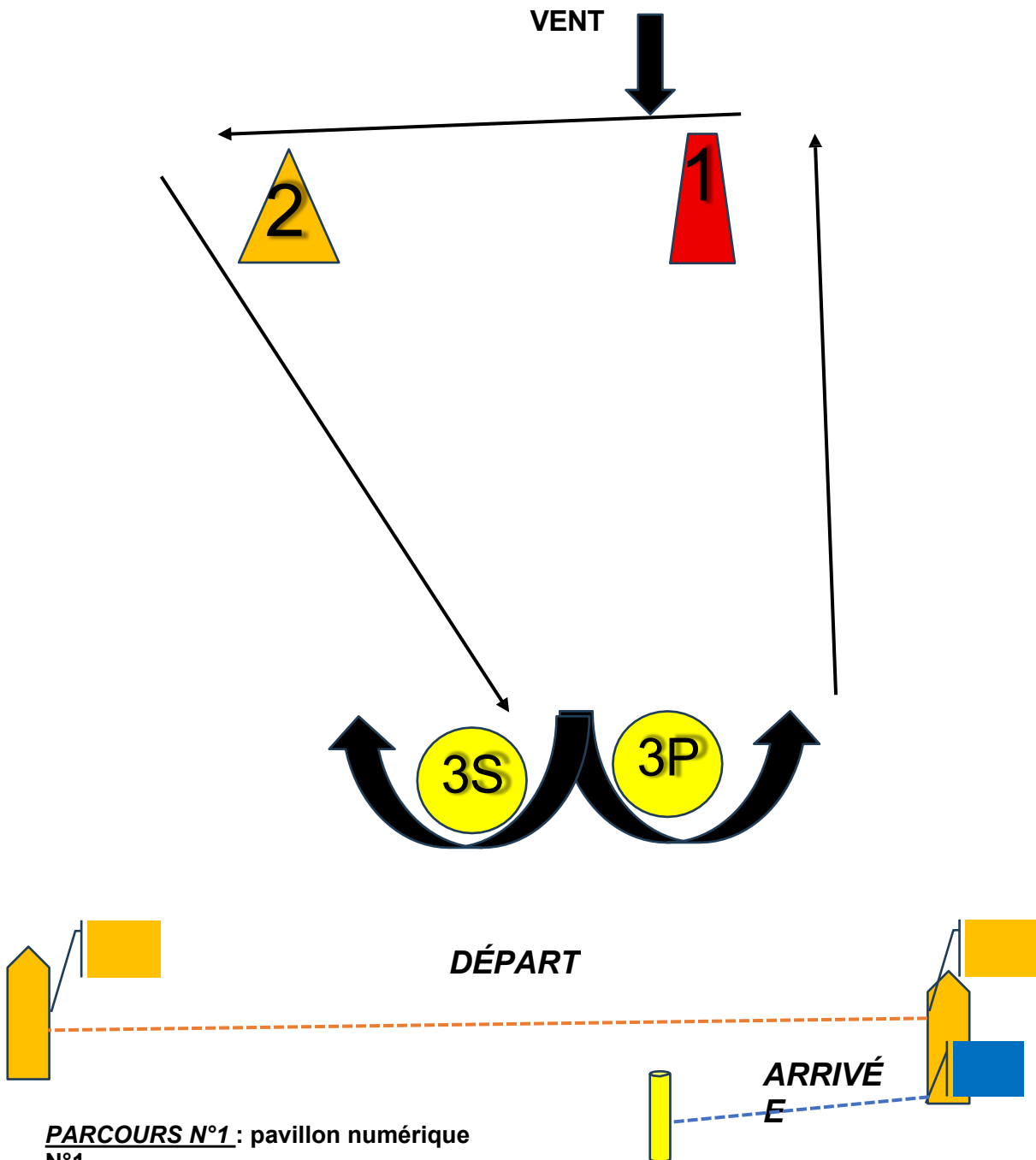
Juges désignés :

Présidente du comité de course : Françoise Dettling
Vice-présidente du comité de course : Alice Coquant
Vice-présidente du comité de course : Marine Cailloce
Présidente du comité technique : Rozenn Le Corre
Président du jury : Chris Watts GBR IJ
• Lynne Beal CAN IJ

- Myrto Antonopoulou (GRE) IJ
- Frank Brinkers GER IJ
- Yves Légise FRA IJ
- Bruno Lemaitre FRA NJ

ZONES DE COURSE

PARCOURS



PARCOURS N°1 : pavillon numérique N°1

DÉPART, 1-2-3P/3S- ARRIVÉE

COURSE N°2 : drapeau numérique n°2

DÉPART, 1-2-3P/3S-1-2- ARRIVÉE

COURSE N°3 : drapeau numérique n°3

DÉPART, 1-2-3P/3S-1-2-3P/3S-1-2- ARRIVÉE